

CAMPUS CONDORCET Paris–Aubervilliers

Cité des humanités et des sciences sociales

De Jean-Claude Waquet, Président

À Présidents, Directeurs des établissements et organismes fondateurs

Pour : affichage et diffusion

N° 002

Date : 30 novembre 2012

Objet : Election des membres élus du conseil d'administration de l'Etablissement public de coopération scientifique (EPCS) *Campus Condorcet* :

- Calendrier, horaire et lieu des scrutins relatifs aux trois collèges ;
- Modalités de dépôt des candidatures ;



Dix partenaires pour un pôle international de recherche et de formation en sciences humaines et sociales.

CNRS Centre national de la recherche scientifique

EHES École des hautes études en sciences sociales

ENC École nationale des chartes

EPHE École pratique des hautes études

FMSH Fondation maison des sciences de l'homme

INED Institut national d'études démographiques

Université

Paris 1 Panthéon-Sorbonne Université

Paris 3 Sorbonne Nouvelle Université

Paris 8 Vincennes – Saint-Denis Université

Paris 13 Nord

La présente note annule et remplace la note n°1 du 14 septembre 2012 ; elle a pour objet de préciser les modalités d'organisation de l'élection des membres élus du conseil d'administration de l'Etablissement public de coopération scientifique (EPCS) *Campus Condorcet* qui se déroulera les 15 janvier et 15 février 2013.

Elle prend en compte les termes de la loi du 13 décembre 2010 : ainsi les étudiants concernés par l'art. 3 du règlement intérieur doivent s'entendre comme **tous les étudiants** en formation dans les établissements fondateurs, et non comme les seuls étudiants en formation doctorale. Tous les étudiants en formation dans les établissements fondateurs peuvent donc soit être désignés comme grands électeurs (à condition qu'ils soient, par ailleurs, membres élus des conseils d'administration ou scientifique de leur établissement ou organisme, ou des instances en tenant lieu), soit se porter candidats dans le cadre d'une liste en vue d'être élus au conseil d'administration.

► Calendrier, horaire et lieu des votes des trois collèges

En application du règlement intérieur (art 3) de l'établissement public de coopération scientifique (EPCS) *Campus Condorcet* approuvé par le conseil d'administration du 29 juin 2012,

- 1) l'élection des représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs au conseil d'administration aura lieu le mardi 15 janvier 2013 (matin) :
 - . 9h30-11h00 présentation des listes et de leurs programmes aux grands électeurs du collège,
 - . ouverture du scrutin à l'issue de la dernière présentation,
 - . clôture du scrutin à 12h00, dépouillement, proclamation des résultats ;

- 2) l'élection des représentants des personnels ingénieurs, administratifs et techniques ou de bibliothèques au conseil d'administration le mardi 15 janvier 2013 (après-midi) :

- . 14h30-16h00 présentation des listes et de leurs programmes aux grands électeurs du collège,
- . ouverture du scrutin à l'issue de la dernière présentation,
- . clôture du scrutin à 17h00, dépouillement, proclamation des résultats ;

- 3) l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration le vendredi 15 février 2013 (après-midi) :

- . 14h30-16h00 présentation des listes et de leurs programmes aux grands électeurs du collège,
- . ouverture du scrutin à l'issue de la dernière présentation,
- . clôture du scrutin à 17h00, dépouillement, proclamation des résultats ;

Ces élections auront lieu au CNRS / Réseau Asie-Imasie, immeuble « Le France », salle 640/641, 6^e étage-A, 190 avenue de France, 75013 Paris

► **Corps électoral**

Le corps électoral est constitué de trois grands électeurs par collège par établissement ou organisme membre fondateur. La désignation ou l'élection des grands électeurs est organisée par chaque établissement ou organisme membre fondateur, selon ses modalités propres, parmi les membres élus des conseils d'administration ou scientifiques, ou des instances en tenant lieu.

Chaque établissement ou organisme membre fondateur communique, par courrier recommandé, au Président de l'EPCS Campus Condorcet, les noms de ces grands électeurs :

- avant le lundi 17 décembre 2012, 12h00 pour le collège des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs et celui des ingénieurs, administratifs et techniques ;
- avant le lundi 15 janvier 2013, 14h30 pour le collège des étudiants..

► **Modalités de dépôt des candidatures**

Le dossier de candidature doit être adressé par courrier recommandé (le cachet de la poste faisant foi) à l'EPCS *Campus Condorcet*, à l'attention du Président, c/o MSH Paris-Nord, 4, rue de la Croix-Faron, 93240 Saint-Denis la Plaine :

- avant le lundi 17 décembre 2012, 12h00 pour le collège des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs et celui des ingénieurs, administratifs et techniques ;
- avant le lundi 15 janvier 2013, 14h30 pour le collège des étudiants.

Ce dossier devra contenir :

- Le formulaire de dépôt de candidature de liste (modèle ci-joint) daté et signé par le candidat déposant la liste, celui-ci étant l'un des quatre premiers inscrits sur la liste, à qui sera accusé réception de la candidature après vérification de la liste.

- Pour chaque membre de la liste, une déclaration individuelle de candidature, datée et signée (modèle ci-joint). Cette déclaration sera accompagnée d'une copie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité ainsi que d'un justificatif de l'activité du candidat dans l'un des dix établissements ou organismes membres fondateurs de l'EPCS *Campus Condorcet* (EHESS, EPHE, INED, Université Paris 1, Université Paris 3, Université Paris 8, Université Paris 13, École Nationale des Chartes, CNRS, FMSH). Il est entendu qu'une personne ne peut être candidate sur plusieurs listes.

- Sans caractère obligatoire, une déclaration d'intention d'un format d'une feuille A4 recto-verso. Les deux pages devront être imprimées sur papier blanc, en noir et blanc. Cette déclaration sera transmise aux grands électeurs préalablement au vote. Elle devra être transmise en parallèle par courrier électronique au secrétariat de l'EPCS *Campus Condorcet* : campuscondorcet@campus-condorcet.fr par fichier au format PDF.

Dans le cas où la déclaration ou le formulaire de dépôt de candidature ferait référence au soutien d'une organisation syndicale, cette dernière devra fournir une déclaration confirmant son soutien à la liste en précisant spécifiquement les candidats et la mention « Elections des représentants élus au conseil d'administration de l'EPCS *Campus Condorcet* ».

Le Président



Jean-Claude Waquet

- PJ : Déclaration de dépôt de liste
- Déclaration de candidature individuelle
 - Art 1-1-2 du règlement intérieur